



Haute Vallée  
de la Garonne  
Montagne  
Sauvage  
Pays de  
l'OURS

## COMMUNE DE FOS

### PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 mars 2024**

Le 23 mars 2024, à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Convocation et affichage effectués le 19 mars 2024.

**Présents** : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Jean-Christophe CERCIAT, Jean-Michel ESTOUP, Marie-Louise TREY, Isabelle DEQUESNE et Dominique BOUTONNET,

**Représentés par pouvoir** : André OSET a donné procuration à Mme DEQUESNE Isabelle.

**Absent** : André OSET

**Arrivée en cours de séance** :

**Départ en cours de séance** : BOYA-QUINTANA Roberto à 12h10.

**Secrétaire de séance** : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. M. Jean-Michel ESTOUP, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2024. Monsieur le Maire propose de voter le dernier compte rendu de conseil. Mr BOUTONNET fait part des modifications sur plusieurs de ses propos, qui seront modifiés au procès-verbal suite à l'approbation du conseil municipal. M. BOUTONNET explique qu'il manque un quart de la réunion (la fin lors des échanges avec le public).

M. le Maire lui répond qu'il est difficile de retranscrire un « brouhaha » dans un compte rendu.

Mme DEQUESNE rejoint M. BOUTONNET, si on donne la parole au public alors il faut la retranscrire !

M. le Maire lui répond par la négative.

M. BOUTONNET répond qu'il le fera savoir.

Il est adopté par 5 voix POUR et 3 CONTRE (BOUTONNET, DEQUESNE et OSET).

M le maire propose de passer à l'ordre du jour.

#### Ordre du jour

- Détermination du nombre de postes d'adjoint suite à la démission de M. OSET du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.
- Remboursement à M. le Maire, Pascal PENETRO des frais engagés pour le paiement du renouvellement de l'abonnement du site internet de la commune.
- Election de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal de Télévision Comminges Barousse.
- **Comptes administratifs 2023** :
  - o Vote du compte administratif 2023 du budget général
  - o Vote du compte administratif 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- **Comptes de gestion 2023** :

- Approbation du compte de gestion 2023 du budget général
- Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- **Affectation des résultats 2023** :
  - Affectation du résultat 2023 du budget général
  - Affectation du résultat 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Acceptation de dons au profit de la Gentilhommière suite à l'incendie du 14 décembre 2023.
- Questions diverses.

**Détermination du nombre de postes d'adjoint suite à la démission de M. OSET du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.**

Suite à la démission de M. André OSET du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne conserver qu'un seul adjoint et donc de supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

M. le Maire demande si tout le monde a bien compris.

M. Boutonnet lui répond que non.

M. le Maire : La dernière fois nous avons voté pour 2 adjoints lors de l'élection de Mme TREY, donc maintenant nous devons supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Mme DEQUESNE demande pourquoi ?

M. le Maire : 1 adjoint est suffisant et cela permet de faire des économies.

Mme DEQUESNE : par rapport au nombre de conseillers restant ça suffit puis tu fais beaucoup de choses tout seul donc effectivement un 2<sup>ème</sup> adjoint ne sera pas nécessaire.

Mme TREY : je suis 1<sup>ère</sup> adjointe et je travaille à ses côtés.

Une personne du public intervient et Mme DEQUESNE reprend : il est noté détermination et non délibération donc ce vote n'est pas légal.

M. le Maire demande le silence au public et répond à Mme DEQUESNE que si elle le souhaite elle pourra faire appel au service du contrôle de la légalité.

Vote : 5 POUR 2 CONTRE (DEQUESNE, OSET) 1 ABSTENTION (BOUTONNET)

**Remboursement à M. le Maire, Pascal PENETRO des frais engagés pour le paiement du renouvellement de l'abonnement du site internet de la commune.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lui-même payé l'abonnement du site internet directement en ligne pour un montant de 47,38 € car le temps que la trésorerie prenne en charge le mandat, le site internet a été coupé.

Il propose que la commune lui rembourse cette somme

Vote : unanimité

**Election de nouveaux délégués au Syndicat Intercommunal de Télévision Comminges Barousse.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la démission de Mme DEQUESNE de sa fonction de délégué au Syndicat Intercommunal de Télévision Comminges Barousse, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein de ce syndicat. Il propose comme délégué titulaire : M. BOYA Roberto et suppléante Mme TREY Marie-Lou.

Vote : 7 POUR 1 ABSTENTION (DEQUESNE)

## Vote du compte administratif 2023 du budget général

Présentation du compte administratif.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2022	225791.65	-147109.44	78682.21
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	147109.44		147109.44
<b>EXERCICE 2023</b>			
RECETTES	437440.95	154181.55	591622.5
DEPENSES	416048.02	72551.22	488599.24
RESULTAT DE L'EXERCICE	21392.93	81630.33	103023.26
RESULTAT DE CLOTURE 2023	100075.14	-65479.11	34596.03
RESTE A REALISER DEPENSES			
RESTE A REALISER RECETTES			
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>100075.14</b>	<b>-65479.11</b>	<b>34596.03</b>

M. BOUTONNET : une seule fois, nous avons voté le compte administratif et le budget à la salle des fêtes avec un projecteur pour que le public puisse avoir les chiffres en même temps. Ça aurait été bien de faire de même.

M. le Maire : une fois j'avais envoyé la maquette interne aux élus et elle s'était retrouvée sur les réseaux sociaux !

M. le Maire et les élus interviennent sur certains comptes :

M. le Maire, avec le dépassement en électricité, heureusement que nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public et encore on aurait pu couper plus tôt.

Mme DEQUESNE : c'est pour ça le dépassement ?

M. ESTOUP : oui, les 15% d'augmentation et le retard dans le calendrier pour l'extinction de l'éclairage public.

M. le Maire : Il y a un coût élevé pour les copies (beaucoup de copies cette année) et la location des photocopieurs (mairie + école), mais cette année nous allons résilier et nous avons négocié un contrat à moitié prix à qualité égale.

M. ESTOUP demande pourquoi il y avait autant sur le compte « bâtiments publics » ?

M. le Maire : c'est sur ce compte que l'on équilibre le budget.

M. le Maire explique le dépassement sur le compte maintenance : des personnes ont vidé les extincteurs de salle des fêtes et nous avons dû les faire remplir.

M. le Maire : pour le compte fêtes et cérémonies, nous avons un peu gâté les enfants à Noël puis fait lecture du détail du compte

M. BOUTONNET : Je remarque que nous n'avons toujours pas de prestations sociales, c'est pourtant obligatoire.

M le Maire : Justement on s'en occupe.

M. le Maire : L'année passée, nous n'avons pas versé la subvention au comité des fêtes car nous n'avons pas les justificatifs, on sera susceptible d'accorder une subvention exceptionnelle cette année.

M. BOUTONNET demande qui est l'agent qui n'est pas titulaire ?

M. le Maire : l'agent de l'agence postale.

M. le Maire explique que son salaire est remboursé par la poste et que le contrat est signé jusqu'en 2025.

M. BOUTONNET : La poste de St-Béat va être transformée en agence postale communale.

M. le Maire explique que cette année la recette de remboursement de personnel par la CCPHG est supérieure car il y a eu un rattrapage sur les congés payés qu'ils devaient nous rembourser, d'ailleurs il tient à remercier au passage Mme la maire de St-Béat qui a levé ce lièvre.

M. BOUTONNET demande pourquoi le salaire de l'agent d'entretien n'a pas été remboursé par le SPIC (budget de la Gentilhommière) ?

M. le Maire : ils n'ont pas été facturés car c'était difficile pour la Gentilhommière de payer ces frais de même que l'électricité et l'assurance. L'électricité et l'assurance ont été remboursées en ce début d'année.

M. le Maire explique les recettes de DMTO (droits de mutation à titre onéreux) d'un montant de 13 235.28 €, c'est une taxe que le département nous reverse sur la vente des biens immobiliers.

Mme DEQUESNE demande si la taxe biodiversité va augmenter cette année ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

M. le Maire au sujet des taxes foncières : le barrage nous verse la moitié des taxes et l'état nous donne une compensation, c'est un peu inquiétant car on ne maîtrise pas, si l'état change la donne on ne pourra rien faire.

Mme DEQUESNE demande à quoi correspond les 6050 € du compte autres compensations ?

M. le Maire : c'est la compensation pour l'inflation et la hausse du point d'indice.

M. le Maire : la capacité d'autofinancement s'élève à 21 392.92 €.

Mme DEQUESNE : elle est positive grâce au jeu d'écriture des travaux en régie.

M. le Maire : d'où l'intérêt de faire des travaux en régie et je l'ai déjà expliqué, il nous faut une CAF positive pour pouvoir emprunter. En réalité, cette année nous avons dépensé seulement 15 000 € environ pour les travaux.

Mme DEQUESNE : le fonds de roulement est vraiment bas. Tu pourrais nous l'expliquer ?

M. le Maire : il y a des augmentations constantes et des diminutions des dotations, mais il va falloir que cela cesse, nous devons retrouver un fonds de roulement autour de 100 000 €.

M. BOUTONNET : en un an on est passé de 78 682.21 à 34 596.03, c'est plus de la moitié !

M. le Maire : mon adjointe, Mme TREY fera voter le compte administratif.

M. le Maire sort de la salle et Mme TREY procède au vote.

Vote : 4 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

M. BOUTONNET : un résultat qui baisse de plus de 2,27 % sur une année je ne peux que voter contre.

Mme DEQUESNE : Je me positionne contre la gestion du maire, résultat pitoyable, perte du fonds de roulement de 255 844.15 € en 2021 à 34 596.03 € en 2023 ....

Retour du maire dans la salle

M. le Maire : je ne comprends pas ce vote stérile.

Mme DEQUESNE : non ce n'est pas un vote stérile, c'est un vote contre la mauvaise gestion du maire.

### **Approbation du compte de gestion 2023 du budget général**

Le compte de gestion (côté trésorerie) reprend les résultats du compte administratif (coté Mairie), il faut donc juste approuver le compte de gestion dressé par madame la Trésorière.

M. le Maire informe l'assemblée que c'est la dernière année que le compte administratif et le compte de gestion seront votés car en 2024 il y aura le Compte Financier Unique.

Mme DEQUESNE demande si la trésorerie a des propositions pour améliorer la situation financière de la commune.

M. le Maire lui répond qu'il faut retrouver un fonds de roulement de 100 000 €, pour cela nous allons bâtir un budget dans ce sens, avec une augmentation des impôts ou envisager la vente de patrimoine.

Vote : 5 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

M. BOUTONNET : il n'est toujours pas question de créer une commission finance ?

M. le Maire : Non.

Mme DEQUESNE : nous ne sommes pas intégrés à la préparation du budget.

M. le Maire : faites des propositions constructives et nous les étudierons.

Mme DEQUESNE : nous ne sommes pas invités aux réunions, il n'y a pas de réunions de préparation au conseil et on nous demande de faire des propositions.

## Affectation du résultat 2023 du budget général

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 65 479.11 €

Report en fonctionnement : 34 596.03 €

M. ESTOUP : il n'y a pas eu d'emprunt ou de subvention pour l'appartement 4 ?

M. le Maire : il n'y a pas de subvention pour le locatif.

M. BOUTONNET : et pour le prêt ?

M. le Maire : non c'est toujours à l'étude, avec la CAF positive on va pouvoir demander à d'autres banques.

Mme TREY : de toutes façons il va falloir faire des dossiers car en 2025 on ne pourra plus rien louer ! Puis la caisse des dépôts ne va pas nous laisser dans la panade pour rénover nos logements.

Mme DEQUESNE : Et si on passe en logement social ?

Mme TREY : Il faudra signer une convention mais pour cela il faudra faire des travaux de rénovation énergétique et comme il n'y a pas d'aide cela devra passer par un prêt.

M. ESTOUP demande si un prêt peut être fait à posteriori.

M. le Maire : Non, ce sera pour d'autres travaux comme le CCAS.

M. ESTOUP : donc pour l'appartement 4, il faut que la demande aboutisse positivement.

M. le Maire : oui.

M. BOUTONNET : en début de mandat tu nous as demandé de dissoudre le CCAS, nous avons alors parlé de mettre la somme qui restait environ 15 000 € pour les travaux, mais cette somme est partie dans la trésorerie générale.

M. le Maire : oui c'est dans la trésorerie générale mais on fait les colis pour les personnes âgées chaque année.

M. BOUTONNET : et les demandes d'aides exceptionnelles il y en a eu ?

M. le Maire : non pas cette année.

Vote : 5 POUR 3 ABSTENTIONS (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

## Vote du compte administratif 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.

Présentation du compte administratif.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-6828.42	36831.8	30003.38
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	0		0
<b>EXERCICE 2023</b>			
RECETTES	215036.32	1096.67	216132.99
DEPENSES	227696.37	11726.96	239423.33
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12660.05	-10630.29	-23290.34
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-19488.47	26201.51	6713.04
RESTE A REALISER DEPENSES			
RESTE A REALISER RECETTES			
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>-19488.47</b>	<b>26201.51</b>	<b>6713.04</b>

M. le Maire : le chiffre d'affaires de la Gentilhommière s'élève à 206 365.24 € cette année contre 182 666.15 € l'année passée. Mais les dépenses ont beaucoup augmenté et il y a eu l'incendie, mais même s'il manque des recettes cela n'explique pas tout. Le remplacement de la cuisinière en arrêt maladie nous a coûté 5000 € et les années passées c'était l'association KM125 les Pieds dans l'OC qui payait les salaires de tous les saisonniers. Ils ne peuvent plus le faire car je ne reverse plus mes indemnités. Puis il y a l'inflation, pour y faire face je propose que l'on augmente les tarifs, nous pourrions y réfléchir et délibérer.

Mme DEQUESNE : et des choses n'ont pas été payées comme l'agent d'entretien, l'électricité et l'assurance, donc le résultat n'est pas terrible.

M. BOUTONNET : dans le village, il se raconte qu'un fournisseur n'est pas payé, c'est vrai ?

M. le Maire : on a un différend commercial avec ce fournisseur. Le montant de leur chiffre d'affaires a doublé, leur commerciale a profité de la naïveté de nos salariés pour leur faire acheter des choses inutiles et/ou en grande quantité. Nous leur avons demandé de couper la facture de 10 000 € en plusieurs morceaux afin de payer petit à petit et ils ont refusé et stoppé net les livraisons sans même nous prévenir, ni préavis. Puis, nous nous sommes tournés vers un autre fournisseur qui en plus est moins cher. Donc on note un léger abus et pas moyen de négocier avec eux. Nous ne sommes donc pas pressés, nous les payerons quand nous aurons les fonds. Tous les autres fournisseurs sont très satisfaits.

M. BOUTONNET : sauf Hélène ! elle ne veut plus venir pour cette même raison.

Mme DEQUESNE : donc le fonds de roulement de la Gentilhommière est de 6 713.04 €.....

M. BOUTONNET : et si on y ajoute les factures non payées.... Bref je doute de la capacité de la commune à gérer ce type d'établissement.

M. le Maire : je ne suis pas d'accord, nous avons créé 3 emplois dans le village, puis on parle d'un autre temps avec l'incendie.

M. BOUTONNET : donc le fonds de roulement cumulé (commune + SPIC) est de 41309.07 €. En 3 ans il a été divisé par 6.16 et pour faire quoi ? Si on fait des choses extraordinaires en baissant le fonds de roulement de 210 000 € ok mais là ? cela représente beaucoup de choses, de salaires ....

M. le Maire : mon adjointe, Mme TREY fera voter le compte administratif.

M. le Maire sort de la salle et Mme TREY procède au vote.

Vote : 4 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

### **Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.**

Le compte de gestion (côté trésorerie) reprend les résultats du compte administratif (coté Mairie), il faut donc juste approuver le compte de gestion dressé par madame la Trésorière.

Vote : 5 POUR 3 CONTRE (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

### **Affectation du résultat 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.**

Déficit de fonctionnement reporté 19 488.47 €.

Vote : 5 POUR 3 ABSTENTIONS (DEQUESNE, OSET, BOUTONNET)

Mme DEQUESNE : pouvons-nous revenir sur la Gentilhommière, il faudrait voir ce que l'on fait car on ne peut pas continuer comme cela.

M. BOUTONNET : au prochain conseil, c'est le budget, ils vont s'en occuper....

M. le Maire : comme nous le faisons depuis 4 ans.

### **Acceptation de dons au profit de la Gentilhommière suite à l'incendie du 14 décembre 2023.**

Mme DEQUESNE : C'est une délibération ou une acceptation ?

M. le Maire : arrête de jouer sur les mots s'il te plaît.

Mme DEQUESNE : mais non, il y a des règles importantes.

M. le Maire : chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'une délibération.

M. le Maire fait lecture de la délibération :

Suite à l'incendie de la Gentilhommière le 14 décembre 2023, trois associations du village, Les Arts en Occitania y Val d'Aran, Km 125.1 les pieds dans l'OC et Fête du gravier, ont mis en place une cagnotte en ligne <https://www.onparticipe.fr/c/1GmGaZEJ> afin de recueillir des dons destinés à aider une reprise partielle de l'activité de l'établissement dans les délais les plus bref. Cette initiative en a entraîné d'autres,

comme le concert solidaire des 24 et 25 mai 2024, où de nombreux artistes ont également accepté de venir jouer sans cachet afin que la recette soit entièrement au profit de la Gentilhommière.

Nous voyons donc que les signes de solidarité sont nombreux, variés et de différentes formes, nous devons donc prendre cette délibération afin d'accepter ces dons.

Monsieur le Maire propose d'accepter les dons et ceux à venir :

- Les dons des associations Les Arts en Occitania y Val d'Aran, Km 125.1 les pieds dans l'OC et Fête du gravier pour la cagnotte en ligne
- Les dons des particuliers reçus et ceux à venir
- Les dons du concert solidaire du 24 et 25 mai 2024 et de toute initiative organisée dans le but d'aider au redémarrage de la Gentilhommière.
- D'inscrire ces dons sur le compte budgétaire 7713.

Mme DEQUESNE : moi je suis d'accord sur la globalité mais je pense qu'il faut voter sur des sommes précises et connaître leur affectation, cette délibération est trop globale. Peut-on avoir accès à la cagnotte si elle n'est pas clôturée ?

M. le Maire : la cagnotte ne sera pas clôturée.

Mme DEQUESNE : je demande que l'on délibère sur chaque somme et les affecter à ceux à quoi elles vont servir. Je ne suis pas d'accord avec cette délibération fourre-tout.

M. le Maire : On ne va pas faire des conseils municipaux tous les quatre matins. On vote une bonne fois pour toute pour accepter les dons pour ensuite être mis sur une ligne budgétaire. Ces dons serviront pour les matériaux du bâtiment annexe, on ne va pas les mettre dans nos poches !

Mme DEQUESNE : Je n'ai pas dit ça, mais pour les inondations nous avons voté pour chaque don.

Mme TREY : cela transite par le trésor public, les chèques sont à l'ordre du trésor public, la cagnotte est à un peu plus de 10 000 €. Puis vous pouvez monter en mairie voire les factures pour les travaux de l'annexe.

Mme DEQUESNE : je rappelle que le chantier participatif est une initiative louable, mais ce n'est pas un projet du conseil municipal, d'ailleurs nous avons eu un seul conseil municipal pour parler de l'incendie et jamais plus.

M. le Maire : L'annexe était prévue sur le permis de construire de 2021, nous avons même eu la subvention du conseil départemental de 7 874.13 €.

Mme TREY : en ce qui vous concerne vous l'opposition vous n'avez pas d'ouverture vers nous, depuis le début de l'incendie où vous êtes cachés derrière la gare pour prendre des photos.

Mme DEQUESNE : ce n'est pas la peine d'attaquer. En tant qu'élue j'ai le rôle de poser les questions que se posent les administrés.

M. le Maire : ce n'est pas facile la situation que nous vivons, nous travaillons très dur et se faire pinailler est insupportable. il y a un déni, nous étions tous d'accord pour faire les travaux, même si on perdait des sous.

Mme DEQUESNE : cela fait un moment que je demande d'avoir une réflexion sur le changement, ce que l'on fait pour se repositionner et savoir où l'on va.

M. le Maire : il y a ceux qui sont dans la réflexion et ceux qui sont dans l'action.

Mme TREY : cela sera plus facile pour le prochain mandat, trouver des gérants et avoir un loyer correct, vous l'aurez sur un plateau en or.

Mme DEQUESNE : On a au moins un point d'accord sur le fait de la mettre en gérance.

M. ESTOUP : les mises en gérance passées ne fonctionnaient pas. Bref je ne vois pas l'intérêt de voter à chaque fois.

M. BOYA-QUINTANA ayant des obligations quitte la séance.

Mme DEQUESNE : nous sommes mis systématiquement à l'écart.

M. le Maire : faites des propositions et nous les étudierons.

Mme DEQUESNE : on sait très bien que tu n'en tiendras pas compte, on a toujours été écartés, il ne faut pas prendre les gens pour des cons. De cette manière je vote contre cette délibération, mais c'est seulement la manière car je suis pour les dons. Cette délibération est trop globale.

Vote : 5 POUR 2 CONTRE (DEQUESNE, OSET)

M. ESTOUP : c'est une délibération ?

M. le Maire : oui

Mme DEQUESNE : non, c'est une acceptation.

M. le Maire : il faudra mettre « délibération » avant chaque point la prochaine fois .....

## **Questions diverses :**

M. BOUTONNET : Quel est la situation actuelle du personnel de la Gentilhommière ?

M. le Maire : ils sont tous payés, en chômage technique ou partiel et la cuisinière en accident du travail.

M. BOUTONNET : ils ne font toujours pas partis de la convention collective hôtellerie-restauration ?

M. le Maire : non

M. BOUTONNET : le PCS, l'arrêté a été pris ?

M. le Maire : oui

M. BOUTONNET : et le DICRIM, a-t-il été distribué ?

M. le Maire : non mais effectivement ça serait bien de le faire rapidement.

M. BOUTONNET : tu avais parlé de faire une réunion avec les habitants suite à l'incendie.

M. le Maire : oui, après le vote du budget.

M. BOUTONNET : il y a un truc qui m'étonne, pourquoi les rénovations sont payées par le SPIC et pas par la commune ?

M. le Maire : c'est un intérêt comptable pour la TVA trimestrielle à la place du FCTVA.

M. BOUTONNET : l'employé qui était logé à la Gentilhommière a t'il été dédommagé ?

Mme TREY : non car l'assurance attend la liste de ses affaires qu'il doit nous fournir depuis plus de 2 mois.

M. le Maire : une association lui a donné une aide pour qu'il achète le strict nécessaire.

M. BOUTONNET : on avait dit que l'on ferait une réunion par quartier sur notre projet d'adressage, moi je veux bien m'occuper du quartier du Sarramoulin.

M. ESTOUP : nous n'avons jamais dit que l'on ferait une réunion avec les habitants ! Il me manque 2 points à éclaircir et à vous soumettre, dès que c'est fait je ferai une impression grand format pour afficher dans la vitrine, ainsi que dans la base nationale des adresses et des communications sur les sites internet.

M. BOUTONNET : avant de délibérer ?

M. ESTOUP : oui, s'il y a des commentaires nous pourrons en discuter.

M. BOUTONNET : il faut que cela soit fait d'ici juin.

M. le Maire : à partir du moment où l'on renseigne sur le site national, c'est considéré comme en cours.

M. ESTOUP : chaque organisme aura accès mais tant qu'il n'est pas certifié il pourra être modifié.

M. BOUTONNET : Il serait bien que la commune se remette à l'affouage. Des gens seraient intéressés.

M. le Maire : dit aux personnes intéressées qu'elles se fassent connaître au secrétariat de mairie, et si cela intéresse beaucoup de monde nous pourrons le faire, après notre bois n'est pas très accessible.

M. BOUTONNET : nous avons un plan de gestion de la forêt où il est prévu des coupes d'exploitation, nous ne ferons pas des milliards mais ça nous ferait gagner environ 1600 € par an.

M. ESTOUP : qui gère ?

M. BOUTONNET : c'est l'ONF qui gère notre forêt et un garde s'en occupe. Qui est délégué incendie ?

M. le Maire : c'est moi, je l'avais dit au précédent conseil.

M. BOUTONNET : je ne sais pas si tu as le droit.

**La parole est donnée au public :**

Public : Quel est le bon processus pour faire intervenir les employés communaux pour l'entretien du canal, car j'ai envoyé un mail à la mairie et rien n'est fait ? Au-dessous du gîte c'est tout bouché.

M. le Maire : ils y vont régulièrement mais ils ne peuvent pas rentrer avec une pelle mécanique.

Public : l'eau ne coule plus dans les fontaines.

M. le Maire : elle coule depuis hier, à Béouse il y a trop de feuille et ça bouche. Le problème c'est que l'accès au captage n'est quasiment plus accessible, il va falloir installer une via ferrata, une rampe pour pouvoir y accéder ; nous organiserons une journée citoyenne car le chemin s'est complètement effondré. Mais nous y allons tout de même régulièrement déboucher, mais il faudra dégager le périmètre et couper les arbres autour. J'aimerais bien me pencher sur l'aspect sanitaire afin qu'il ne soit plus marqué « eau non surveillée » sur les fontaines, et pour cela mettre en place des relevés.

Concernant le bassin « officiel », j'ai eu une réunion avec Réseau31 et la zone de captage va être élargie à cause de l'eau qui se perd, il y a plusieurs fuites là où le réservoir se remplit, toutes les fuites ont été réparées. Par contre la commune n'a pas de problème de ressource en eau.

Public : Mme TREY cela va faire 4 ans et le mur d'un administré n'est toujours pas réparé, vous envoyez une lettre recommandée et si rien n'est fait la commune répare et vous faites une facture.

Mme TREY : c'est toujours au stade de la médiation des assurances, mais je vais faire une lettre recommandée.

M. BOUTONNET : le problème est que c'est très dangereux.

M. le Maire : nous allons lui envoyer une lettre pour lui demander de faire les travaux cette année et si ce n'est fait nous les ferons et les lui facturerons.

**La séance est levée à 12h40**

**PV approuvé à la séance du 8 avril par 6 pour 1 abstention (OSET). M. BOUTONNET n'a pas participé au vote.**

**Le Maire, PENETRO Pascal**

**Secrétaire de séance,**

